



TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

CONTRIBUEZ À
L'EXCELLENCE DE
NOTRE FORMATION

et rejoignez notre réseau
de partenaires

Vos contributions servent à financer
nos projets

- Atelier de réalité virtuelle
- Matériel informatique
- Equipement salles TP
- Fab lab

Support : 04 76 82 72 40

Notre équipe Relations Entreprises
est à l'écoute de vos attentes et de
vos besoins, afin de faciliter et
renforcer votre présence auprès
des étudiants.

Contact & renseignements :
Oarda Cesarano, 04 76 82 72 40
relations-entreprises@ensimag.fr



280

Ingénieur.e.s
diplômé.e.s par an

26

Accords de
double diplôme

9

Laboratoires de
recherche associés

loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

modalités de collecte et de versement

- 1** Soutenez Grenoble INP - Ensimag en versant la taxe d'apprentissage sur la seconde part (solde 13%) et investissez ainsi dans l'avenir de vos futurs collaborateurs !
- 2** Vous pouvez effectuer votre versement libératoire soit par chèque soit par virement. Mentionnez le numéro d'**UAI de l'Ensimag 0383399N**.
- 3** Comment nous verser votre taxe ? Plus d'informations en suivant le lien : **<https://ensimag.grenoble-inp.fr/fr/entreprises>**

[Date limite des versements 31/05/2022]

Nous vous remercions pour votre soutien et votre confiance !

Grenoble INP - Ensimag
681, rue de la passerelle - Domaine universitaire - BP 72
38402 Saint Martin D'Hères